

2019-3

**2019-3 CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 mars 2019

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2018

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Le mardi 26 mars deux mil dix-neuf à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Île-de-France, dûment convoqué le 20 mars 2019, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Fernand BERSON, Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Patrice CALMEJANE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Philippe LAURENT, Monsieur Hervé LIEVRE, Madame Carole RUCKERT, Monsieur Didier SEGAL-SAUREL, Madame Sophie VALLY, Monsieur André VEYSSIERE, Monsieur Ali ZAHI.

Avaient donné procuration : Madame Christine CERRIGONE Monsieur à Patrice CALMEJANE, Madame Lamy KIROUANI à Madame Corinne CADAYS-DELHOME, Monsieur Gérard LAMBERT à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Philippe LAUNAY à Madame Carole RUCKERT, Monsieur Frédéric MOLOSSI à Monsieur Ali ZAHI.

Etaient absents et excusés : Madame Jeanne BECART, Monsieur Jean-Luc CADDEDU, Monsieur Richard DOMPS, Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Philippe PEMEZEC, Monsieur Yves PERREE, Monsieur Christophe PROVOT, Monsieur Didier ROUSSEL, Madame Marie-Christine SEGUI, Madame Nadia SEISEN.

Assistaient également à la réunion : Mme Sylvie HUSSON, directrice générale, Mme Sarah DELANDES, directrice générale adjointe de l'emploi, des concours, de la santé et de l'action sociale, M. Xavier BASTARD, Secrétaire général, M. Wilfrid GERBER, directeur de la communication, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.



Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2018

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 832 applicable aux centres de gestion de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n° 2018-4 du 27 mars 2018 adoptant le budget primitif de l'exercice 2018 ;

Vu la délibération n°2019-1 du 26 mars 2019 approuvant le compte de gestion 2018 ;

Vu la délibération n°2019-2 du 26 mars 2018 approuvant le compte administratif 2018 ;

Considérant que le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement et que le solde peut être affecté en excédent de fonctionnement reporté et/ou en une dotation complémentaire en réserve ;

Constatant que le compte administratif 2018 présente les résultats suivants (en euros) :

	Résultat de clôture 2017	Part affectée à l'investissement 2018	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	-80 575.46		-4 850 107.2	-4 930 682.66
Fonctionnement	34 532 265.02	-531 166.08	6 055 959.26	40 057 058.20
Total		-531 166.08	1 205 852.06	35 126 375.54

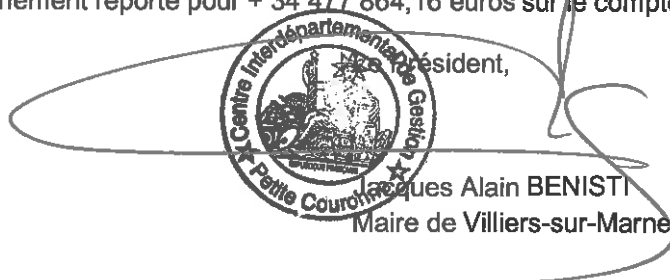
Constatant que le résultat de la section d'investissement sur l'exercice 2018 fait apparaître un besoin de financement de 5 579 194.04 euros (dont 648 511.38 euros afin de couvrir le solde des restes à réaliser) ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'unanimité, de procéder à l'affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2018, soit + 40 057 058.20 euros :

- à la couverture du besoin de la section d'investissement pour + 5 579 194.04 euros sur le compte 1068,

- en excédent de fonctionnement reporté pour + 34 477 864,16 euros sur le compte 002.

Président,

 Jacques Alain BENISTI
 Maire de Villiers-sur-Marne